



Offre de renégociation de prêt annulée par la banque

Par **celion**, le **26/10/2016** à **12:44**

bonjour,

Je viens de renégocier mon prêt immobilier auprès de ma banque. Après plusieurs échanges avec mon banquier, nous tombons d'accord sur un nouveau taux et de nouvelles mensualités. Sachant que j'ai 2 prêts, les frais de dossier pour renégociation sont comptés 2 fois: 1 forfait de 150 pour chaque prêt. J'arrive à négocier les frais offerts pour l'une des 2 lignes de crédit.

Je reçois l'offre écrite de la banque par la poste il y a 2 jours et entame l'attente des 11 jours de délai de rétractation. L'offre fait bien apparaître une seule fois les frais de dossier. Aujourd'hui le banquier m'appelle pour m'informer qu'il a fait une erreur, qu'on ne s'est pas bien compris, et qu'il ne peut pas "offrir" les frais de dossier et que par conséquent il va me rééditer une nouvelle offre et annule l'actuelle.

Ma question est assez simple: une offre de renégociation de prêt (datée et paraphée par la banque) engage-t-elle la banque ou uniquement le client? L'offre actuelle est elle valable ou le banquier a-t-il réellement le droit de l'annuler?

Merci d'avance de vos réponses éclairées :-)